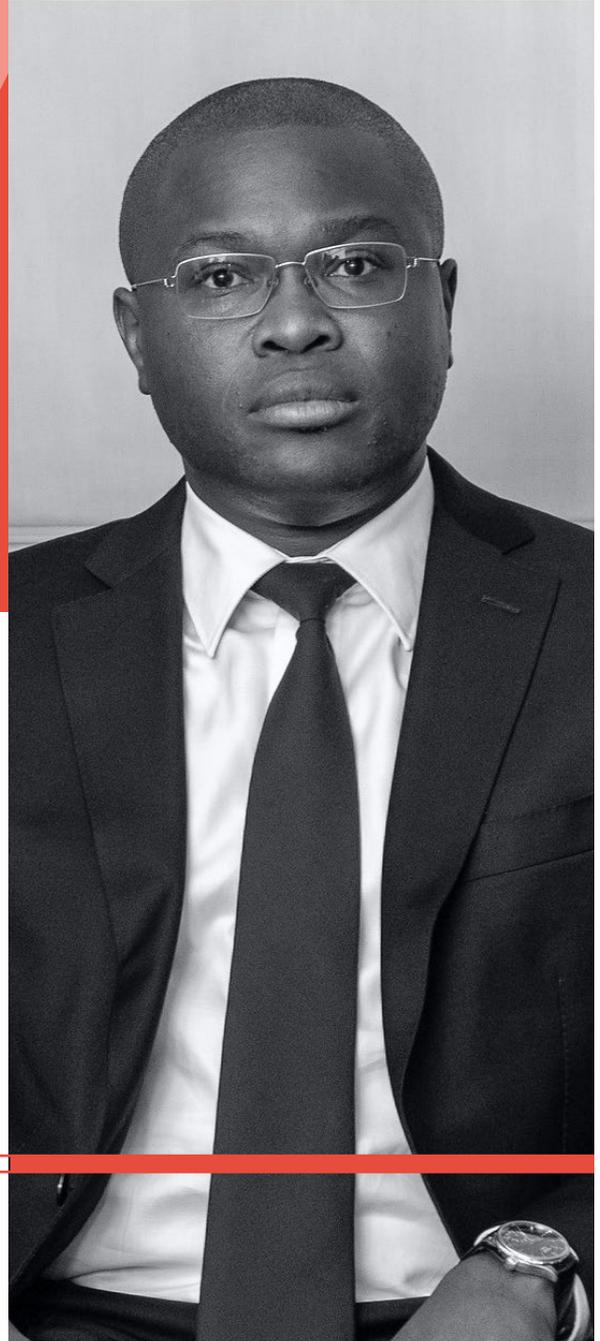




MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

## Discours du Ministre de l'Économie et des Finances, Ministre d'État

aux citoyens suite à la transmission à  
l'Assemblée nationale du projet de loi  
de finances pour la gestion 2024



# Béninoises et Béninois, Concitoyennes et Concitoyens, chers Compatriotes,



**Le** projet de loi de finances pour la gestion 2024, qui vient d'être transmis sur le bureau de l'assemblée nationale, réaffirme l'engagement du Gouvernement de poursuivre la politique de redressement des comptes publics au service de l'équité et de la justice sociale. Il renforce également face aux chocs exogènes et aux effets néfastes du changement climatique, les efforts de consolidation de la résilience de l'économie nationale au moyen des investissements structurants planifiés sur le moyen et long terme. Instrument de mise en œuvre des politiques publiques, la loi de finances est le document qui retrace toutes les sources de revenus que l'Etat compte collecter (impôts, taxes et droits à payer par les citoyens et les entreprises), de même que les prêts et dons à mobiliser à l'intérieur du pays ou à venir de l'étranger) au cours d'une année pour financer les dépenses envisagées pour le bien-être de toute la population. De ce fait, il constitue l'instrument le plus important dont dispose le Gouvernement pour placer l'homme au centre de son action à travers la réalisation des infrastructures socioéconomiques et la mise en place des mesures à fort impact social.

Le processus d'élaboration du projet de loi de finances par le Gouvernement et son vote par les Députés à l'Assemblée nationale est principalement encadré par un corpus juridique comprenant la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin telle que modifiée par la loi n°2019-40 du 07 novembre 2019, la loi organique n°2013-14 du 27 septembre 2013 relative aux lois de finances, le décret n°2015-035 du 29 janvier 2015 portant Code de transparence dans la gestion des finances publiques en République du Bénin et le décret n°2020-495 du 07 octobre 2020 portant approbation du calendrier de déroulement des travaux budgétaires.

Tous ces textes législatifs et réglementaires prévoient des mécanismes qui rendent le processus budgétaire ouvert à tous les citoyens : groupes de personnes marginalisées (les personnes à mobilité réduite), Organisations de la Société Civile, secteur privé, confédérations et centrales syndicales, presse, Partenaires Techniques et Financiers (PTF), etc. Ainsi, le projet de loi de finances est le résultat d'un processus participatif et inclusif qui garantit la prise en compte des aspirations, préoccupations réelles et prioritaires des différentes couches de notre société (enfants, jeunes, adultes, personnes vivant avec handicap, personnes du troisième âge, etc.) grâce aux espaces d'intervention réservés aux citoyens.

Spécifiquement, pour le compte du processus d'élaboration du budget de l'Etat, gestion 2024, le Gouvernement a renforcé la participation publique en organisant une activité innovante dénommée



## ***consultations citoyennes sur les orientations économiques et budgétaires” avec les organisations de la société civile élargi au grand public,***

les 22, 24 et 25 août 2023 successivement dans les salles de réunion de Social Watch Bénin, Maison de la Société Civile et Changement Social Bénin, avec la participation active d'autres organisations de la société civile telles que Rifonga Bénin, FONAC, ONG ALCRER, PASCiB, ONG Bethesda, Assopil ONG, Réseau JEB, CDEL-ONG, etc.

Le processus d'élaboration du projet de loi de finances, gestion 2024 a atteint son épilogue le 04 octobre 2023, date à laquelle le Conseil des Ministres a adopté le projet de loi de finances ainsi que le décret n°2023-551 du 04 octobre 2023, portant sa transmission à l'Assemblée nationale.

Comme il est de tradition, le Gouvernement vient, une fois encore, de respecter les dispositions de l'article 109 de la Constitution du 11 décembre 1990 et celles du Règlement Intérieur de l'Assemblée Nationale en ce qui concerne le dépôt du projet de loi de finances de l'année, au plus tard une (01) semaine avant l'ouverture de la session ordinaire d'octobre.

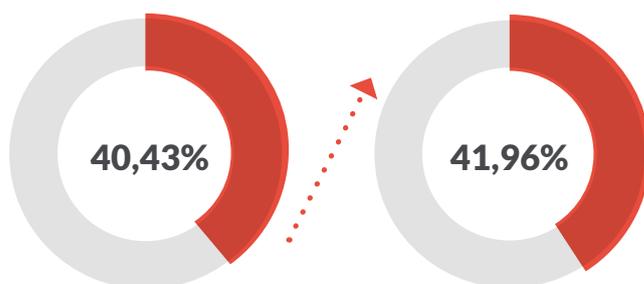
# Concitoyennes, Concitoyens,

Pour l'année 2024, la politique budgétaire qui prend appui sur le PAG 2021-2026 vise dans un contexte de crises successives à accélérer la transformation structurelle de l'économie et s'attaquer concomitamment à la pauvreté économique et sociale. Plusieurs actions d'ordre économique et social servent de leviers dans plusieurs secteurs pour l'amélioration du bien-être des populations.

Ces secteurs concernent principalement : **l'assainissement et le cadre de vie, la protection sociale/les affaires sociales et la microfinance, l'éducation, l'eau, l'énergie, la santé, le numérique, la sécurité et la protection civile, l'emploi des jeunes, les sports, l'agriculture, etc.**

Concrètement, les dépenses à sensibilité sociale s'établissent à

en 2023	en 2024
<b>896,700</b> milliards en FCFA	<b>1 018,800</b> milliards en FCFA



En ce qui concerne la croissance économique et au regard de l'évolution prévisible de la conjoncture dans le monde, le rythme de création de la richesse au Bénin devrait atteindre le niveau de 6,5% en légère hausse, comparé à celui attendu à fin décembre 2023 de 6,1%.

Le niveau projeté du rythme de création de la richesse en 2024 à 6,5%, et ce malgré les effets des tensions géopolitiques est soutenu par la politique d'allocation des ressources publiques orientée vers un meilleur ciblage de la dépense publique en faveur de l'investissement et du social dont les secteurs principaux ont été énumérés ci-haut.



# Concitoyennes, Concitoyens,

Les ressources et les charges du projet de loi de finances pour la gestion 2024 s'équilibrent à la somme de **3 199,274 milliards de FCFA** contre 3 033, 337 milliards de FCFA prévus dans la loi de finances initiale pour la gestion 2023. Il enregistre une hausse de 165,937 milliards de FCFA correspondant à un taux d'accroissement de 5,5%.

Pour la gestion 2024, les prévisions de recettes du projet de budget de l'Etat se chiffrent à 2 076,000 milliards de FCFA contre 1 840,000 milliards de FCFA prévus en loi de finances initiale pour la gestion 2023.

L'augmentation de 236,000 milliards des recettes en 2024 sera possible grâce à plusieurs éléments importants dont notamment :

- *l'augmentation de l'argent qui va venir de la taxe sur la valeur ajoutée nette au niveau de la Direction générale des Impôts (+ 33 milliards de FCFA) en lien avec la mesure de délivrance de facture normalisée décidée par le Gouvernement pour mieux surveiller ces types de recettes de l'Etat ;*
- *la hausse des recettes des Impôts sur les revenus, les bénéfices et les gains en capital (+ 47 milliards de FCFA) ;*
- *la révision à la hausse des cotisations sociales au FNRB, principalement en lien avec l'amélioration envisagée du revenu des fonctionnaires et des effets de validation des services (+0,580 milliard de FCFA) ainsi que du produit des services intermédiaires de recettes, etc.*

Les ressources provenant de l'extérieur seront, quant à elles, constituées par des dons, des appuis budgétaires et des emprunts.

Quant aux ressources de financement, d'un montant de **1 123,274 milliards de FCFA**, elles seront mobilisées auprès des partenaires techniques et financiers et des investisseurs.

S'agissant des dépenses de l'Etat pour 2024, elles s'élèvent à **2 551,700 milliards de FCFA** contre 2 346,000 milliards de FCFA ouverts en loi de finances initiale pour 2023.

en 2023	en 2024
2 346,000 milliards en FCFA	2551,700 milliards en FCFA ↑

L'accroissement, d'année en année, du volume des dépenses et plus particulièrement pour la gestion 2024 est lié aux moyens financiers importants à déployer pour la poursuite de la réalisation des infrastructures socioéconomiques d'une part, et le renforcement des mesures sociales pour l'amélioration continue du bien-être de tous les citoyens comme les subventions de l'Etat aux produits de première nécessité et autres (pour faire face à la cherté de la vie) d'un montant de 100,800 milliards de FCFA, d'autre part.

S'agissant des dépenses de fonctionnement pour l'année 2024, elles s'élèvent à **1 464,800 milliards de FCFA** contre 1 258,200 milliards ouverts en loi de finances initiale en 2023.

Elles enregistrent ainsi une hausse de 206,600 milliards de FCFA, essentiellement portée par l'élargissement de l'espace budgétaire réservé aux dépenses de personnel et de transfert qui se sont accrues respectivement de **13,9%** et **28,2%** en lien avec les implications financières de la dernière mesure de revalorisation des revenus des agents de l'Etat, des glissements catégoriels et de la mesure de reversement dans la fonction publique et des dépenses d'exonération fiscale.



En ce qui concerne les dépenses d'investissement, elles atteignent **963,400 milliards de FCFA** contre 959,750 milliards de FCFA en loi de finances initiale pour l'année 2023. Le niveau projeté des investissements en 2024 permettra d'orienter davantage les fruits de la croissance économique vers le bien-être des populations, notamment en faveur des couches les plus fragiles ou démunies à travers la poursuite de l'exécution des projets/programmes phares qui sont dans le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) 2021-2026.

# Chers contribuables,

Les crédits ouverts dans le projet de budget de l'Etat, gestion 2024 sont prioritairement dédiés au développement des infrastructures socioéconomiques dans tous les secteurs et l'intensification des mesures hautement sociales.

Pour le compte de l'année 2024, plusieurs réalisations au titre des infrastructures économiques sont attendues dont :

- l'exécution du programme AQUA-VIE ;
- la réalisation de 19 SAEPmV sur le financement du budget national et de la BIDC ;
- la mise en œuvre projet de réhabilitation des ouvrages existants, soit 191 AEV en panne ;
- la modernisation de la gestion des déchets solides ménagers ;
- la construction de 35 marchés ;
- la mise en œuvre du projet "Lumière du Bénin" éclairage solaire des centres urbains ;
- la mise en œuvre de l'Assainissement pluvial des villes secondaires ;
- la poursuite de l'exécution du Programme d'Actions pour l'Electrification des Localités Rurales au Bénin (PAELRB) : Electrification de 200 localités par raccordement au réseau conventionnel de la SBEE ;
- l'électrification par système solaire photovoltaïque d'infrastructures socio-communautaires ;
- la construction d'une académie de football de jeunes filles ;
- le déploiement de l'Internet Haut et Très Haut Débit sur l'ensemble du territoire national PHASE 2 ;
- l'appui à l'accessibilité aux intrants de qualité et adaptés aux zones agroécologiques pour les filières végétales prioritaires ;
- le Projet de Sédentarisation des Troupeaux de Ruminants au Bénin ;
- l'aménagement de stations balnéaires ;
- la mise en œuvre du Programme de Modernisation des Espaces Publics de Protection Sociale et de Promotion du Genre ;
- la création d'une demande pour les produits et service de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et nutritionnelle.

Au registre des mesures à fort impact social, nous avons :

- la poursuite de l'exonération à titre pilote, des frais de contribution scolaire des élèves filles au second cycle de l'enseignement secondaire dans vingt (20) communes, du programme « GBESSEKE » ;
- l'accès à l'électricité à tous les ménages d'ici 2026 par l'adoption d'une politique d'allègement des frais de raccordement ;
- l'institution pour les établissements publics ou privés du second degré et les centres d'alphabétisation des programmes de vies courantes organisées sous la dénomination de « classes socio-éducatives »,
- l'encadrement et la prise en charge des personnes en déperdition et en situation de mendicité ;
- le renforcement des programmes de santé maternelle, de vaccination des enfants et de lutte contre le paludisme ;
- l'engagement pour l'accès universel au programme national d'alimentation scolaire intégré (PNASI) ;
- le développement de l'assistance pour le maintien des filles à l'école au niveau de l'enseignement secondaire, technique et de la formation professionnelle (Projet SWEDD) ;
- l'augmentation significative des subventions pour la gratuité des frais de scolarité dans les universités publiques, des mesures spéciales visant la promotion et l'intégration sociale des personnes handicapées, de la mise à échelle de l'assurance maladie obligatoire ; etc.

## Concitoyennes, Concitoyens,

Le Gouvernement veut continuer à renforcer la transparence dans la gestion des fonds publics et à promouvoir davantage de mécanismes garantissant la mobilisation des recettes aux fins de la mise en œuvre réussie de l'ensemble de ses programmes et initiatives dans les domaines d'intérêt économique et social pour toute béninoise et béninois.

Pour l'année 2024, au titre des principales mesures fiscales de soutien aux entreprises, aux ménages et au financement du développement des collectivités locales, nous notons :

- Extension de l'exonération des droits et taxes d'entrée et de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) sur les matériels agricoles aux herbicides et sacs d'emballages destinés au conditionnement des intrants ou des produits agricoles **afin d'amoindrir les charges et par ricochet les coûts de revient liés aux intrants ou produits agricoles au niveau des producteurs locaux ;**

- Exonération des droits et taxes de douane et de la TVA sur les récipients pour gaz comprimés ou liquéfiés, en fonte, fer ou acier et les accessoires (bruleurs, supports marmites pour les bouteilles de 3 et 6 kg, tuyaux, raccords, détendeurs, réchauds à gaz sans four et robinet-détendeurs) pour gaz domestique, importés, fabriqués ou vendus en République du Bénin  **dans le but de faciliter l'accès au gaz domestique et à ses accessoires aux ménages à moindre coût ;**
- Exonération des droits et taxes de douane et de la TVA sur les autobus, autocars et minibus de toutes catégories, importés, fabriqués ou vendus à l'état neuf et destinés au transport en commun en République du Bénin  **en vue de promouvoir les transports urbain et interurbain, de faciliter la mobilité sur le territoire national et de réduire la pollution atmosphérique, les cas d'accidents de la circulation ;**
- Exonération des droits et taxes de douane et de la TVA sur les équipements et matériaux neufs importés en République du Bénin par les petites et moyennes entreprises ne bénéficiant pas d'un régime dérogatoire, destinés à l'installation d'unités artisanales et industrielles ;
- Etalement de l'imposition des plus-values issues des réévaluations des éléments d'actifs sur cinq immédiatement dans le but d'améliorer le climat des affaires et d'aider les contribuables à obtenir des financements auprès des institutions bancaires tout en jouant franc-jeu avec l'administration fiscale ;
- Evaluation de façon forfaitaire des avantages en nature des employés de maison à un taux de 50% des tarifs prévus au code général des impôts dans le but  **d'encourager la formalisation du travail domestique, notamment les tâches telles que le ménage, la cuisine, le lavage et repassage du linge, le soin des enfants ou des personnes âgées ou les malades d'une famille, le jardinage, le gardiennage, la conduite de la famille, et même le soin des animaux domestiques ;**
- Exonération des droits et taxes de douane et de la TVA sur les équipements et matériaux neufs importés en République du Bénin, ainsi que les matériaux locaux, destinés à la construction des stations-service, des stations trottoir, des cuves à pétrole et à gasoil.



Chers Compatriotes, les ambitions du Gouvernement ainsi développées et pour lesquelles des moyens financiers adéquats sont affectés aux différents départements ministériels, seront concrétisées dès que les Honorables Députés à l'Assemblée nationale auront adopté le projet de loi de finances soumis à leur examen et vote.

**Vive le Bénin !**

**Vive la transparence dans l'action publique !**

**Je vous remercie.**





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



POUR UNE MEILLEURE GOUVERNANCE DES  
FINANCES PUBLIQUES

---

**Contact**

(+229) **21 - 30 - 09 - 07**

**Site web**

[www.budgetbenin.bj](http://www.budgetbenin.bj)